

Sommaire

Infos nationales et régionales	p. 2
Actualités et vie de la FDCRML	p. 3
Gestion habitat et faune sauvage	p. 7
Gestion du gibier	p. 8
Le coin du Piéteur	p. 14
Nature, éducation et environnement	p. 15
Réglementation et sécurité	p. 16
Associations spécialisées	p. 18
Vie des Associations	p. 19

Le Chasseur du Rhône
et de la Métropole de Lyon
N° 49 - Septembre 2024

Directeur de la publication : Alain Berlioz-Curlet
Rédaction et administration :
**Fédération Départementale des Chasseurs
du Rhône et de la Métropole de Lyon**
1, allée du Levant - 69890 La Tour de Salvagny
Tél. 04 78 47 13 33
contact@fdc69.com - www.fdc69.com

Photo couverture : GEST
Création et réalisation :
MULTIS 
89 av. de la Poterie - 69890 La Tour de Salvagny
Tél. 04 78 35 62 62 - contact@multis.fr

Ce journal a pu être imprimé avec le soutien financier des annonceurs et la participation de la Commission Communication fédérale.

La rédaction leur exprime ses remerciements et invite les lecteurs à leur faire confiance.

Tirage : 8 900 ex. Imprimé sur papier recyclé.

ISSN 2551-1203
ISSN 2551-4504

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
accompagne les projets des Chasseurs.

Chers amis,

De nombreuses semaines se sont écoulées depuis la fermeture générale de la chasse.

Il arrive enfin l'heure de débiter une nouvelle saison ! Les conditions météo ne permettent pas forcément de s'épanouir dès les premières sorties de septembre mais l'ouverture, ça reste l'ouverture !

Ce temps nous fait toujours vibrer et nous annonce le début d'une nouvelle campagne qui saura nous réserver des moments inoubliables à partager avec famille et amis.

Le gibier sera bien présent notamment grâce aux efforts que vous avez produits.

En effet, depuis des années les chasseurs et leur Fédération ont replanté plusieurs dizaines de milliers d'arbres dans des haies, semé des milliers d'hectares de CIPANAB et de cultures faunistiques, ont installé des centaines d'abreuvoirs et agrainoirs pour le petit gibier...

Les comptages et dénombrement des différentes espèces conduits par la FDCRML permettent d'exploiter durablement notre ressource si précieuse. Cette gestion raisonnée est garante de la pérennité de notre activité.

Côté grand gibier, de gros dégâts de chevreuils et de sangliers ont été enregistrés ce printemps et cet été. Les conditions météo froides et humides ont augmenté la période de sensibilité des différentes cultures. Vous avez été nombreux à œuvrer pour limiter ces impacts par la pose de clôtures et par la mise en œuvre de tir d'été.

Ce mode de chasse se développe et doit être encouragé. Il est l'une des composantes à utiliser pour diversifier les modes et les périodes de chasse tout en permettant d'intervenir ponctuellement pour limiter les dégâts.

Mesurons ensemble la chance que nous avons de pouvoir assouvir une passion toujours dévorante. C'est bien avec engouement et l'esprit libre que nous sommes heureux de rechausser les bottes et de ressortir fusils, cartouches sans oublier les clochettes pour les colliers de nos compagnons à quatre pattes aussi impatients que nous de retrouver couleurs, lumières et senteurs de nos campagnes.

Dans ce monde contemporain fait de tracas et d'anxiété, cette bouffée d'oxygène que nous pouvons prendre chaque week-end est une fortune.

Faisons tout pour la garder précieusement !

Soyons donc irréprochables tant en matière de sécurité que de cohabitation avec les autres usagers de la nature.

Je sais pouvoir compter sur vous et je vous renouvelle mes meilleurs vœux de réussite et surtout de plaisir pour cette nouvelle saison.

Amicalement en St Hubert.



Infos nationales et régionales

J'LANATURE PROPRE

BILAN RÉGIONAL 2024
J'aime la nature propre
en Auvergne-Rhône-Alpes

Répartis sur les 12 départements ...
 ... et 313 points de collecte

Vous étiez **9 919 participants**
 dont plus de **1 732 enfants**

Grâce à votre mobilisation c'est plus
 de **1 924 m³ de déchets** qui ont été
 retirés de la nature

Soit plus de **19 semi-remorques**

ALORS, UN GRAND MERCI À TOUS !

Logo: OFFICE FINANCIER SOUTIEN FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Département	Nombre de points de collecte
ALLIER	38
AIN	31
HAUTE-SAOIE	29
SAVOIE	3
ISERE	19
DRÔME	19
ARDECHE	33
HAUTE-LOIRE	11
LOIRE	81
PUY-DE-DÔME	14
RHÔNE	25
CANTAL	10

Retour sur images avec quelques exemples dans le Rhône et la Métropole



Assemblée Générale 2024 au Domaine des Communes à Anse : Un succès pour le nouveau format



Salle comble au Domaine des Communes avec plus de 350 personnes présentes



Messieurs BRONDEL et BERGERON (respectivement président d'Anse et de Pommiers) et DUMOULIN (de gauche à droite) ont présenté l'activité chasse sur leurs territoires et les actions qu'ils conduisent.



Le Président Alain BERLIOZ-CURLET a présidé l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône le 13 avril dernier au Domaine des Communes à Anse.

Le conseil d'administration de la FDCRML a souhaité changer le format pour exploiter au mieux ce temps fort de la saison cynégétique.

Les travaux de ce congrès se sont articulés en trois temps :

- De 9h00 à 10h00 la partie statutaire ayant notamment permis d'approuver les comptes annuels, le budget et les montants des cotisations fédérales. Ce temps a également été l'occasion de présenter le projet de centre de formation de Vauxrenard qui a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée. Ce projet ambitieux permettra à terme de disposer d'un site dédié aux formations des nouveaux chasseurs ainsi qu'à la formation continue et à la découverte de la faune et de la flore du département.
- De 10h00 à 11h30, une partie table ronde sur le thème des relations entre les chasseurs et les collectivités territoriales. Animée par Franck DUMOULIN, trésorier adjoint de la FDCRML et élu local, les prises de paroles des personnalités ont été riches et appréciées de l'assemblée (cf. retour sur images ci-après)
- A partir de 11h30, un temps convivial de partage d'un pot et d'un buffet savamment orchestrés par les deux associations de chasse de Pommiers et d'Anse.

Retour sur image de cet évènement...



René BLANCHET, Maire de Pommiers (à gauche) et Daniel POMMERET, Maire de Anse et Président de la CCBPD (à droite) ont accueillis l'assemblée dans le magnifique Domaine des Communes.



Jean-Michel DORIER, Trésorier, introduit l'intervention de Nicolas PRIEST, Expert comptable, qui présente les comptes annuels. Louis Noël LORANDON, commissaire aux comptes, les certifie.



Robin BELLON réalise une intervention sur l'actualité juridique de la chasse en rappelant que les données sont nécessaires pour défendre les modes de chasse.

Pascal DAVID, administrateur coopté par le conseil d'administration, se présente et explique son parcours. Ancien Président de l'association de chasse de Quincieux, il occupe actuellement de nombreuses fonctions dont celle de Maire de Quincieux et conseiller métropolitain. L'assemblée ratifie à l'unanimité la cooptation de Pascal DAVID comme administrateur.



Les sonneurs de la FITF69 ont rythmé les travaux.

Actualités et vie de la FDCRML

Le Président BERLIOZ-CURLET présente à nouveau le projet de centre de formation de Vauxrenard et un temps d'échange avec l'assemblée s'installe. Ce projet fédérateur au cœur des Monts du Beaujolais permettra d'accueillir les installations nécessaires au permis de chasser, mais également des espaces pédagogiques autour de la faune et de la flore du territoire.



Ce projet est approuvé comme les autres résolutions soumises au vote de l'assemblée par Jean-François DELAIGUE, Secrétaire Général de la FDCRML.



Emmanuel DE GUILLEBON, Administrateur Fédéral, présente lui les dates prévisionnelles d'ouverture et de clôture de la chasse. Il porte à connaissance de l'assemblée une conférence organisée par Jean-Louis DAMPFHOFFER sur les zoonoses le 6 juin, qui fait suite aux questions soulevées lors du précédent congrès de la FDCRML.



La table ronde réunissant plusieurs personnalités avec de gauche à droite Alexandre PORTIER, Député, Philippe MEUNIER, Vice-Président de la Région AURA, Claire PEIGNE, Présidente de l'AMF69 et Maire de Morancé, Christian VIVIER-MERLE, vice-Président du Département, Stéphane PEILLET, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture.



Intervention de M. Stéphane PEILLET, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture du Rhône.

Stéphane PEILLET excuse son Président Pascal GIRIN qui n'a pas pu se rendre disponible pour ce congrès et précise qu'il est lui aussi élu local à Saint-Priest.

Sa démarche de se présenter au conseil municipal a été motivée par son constat qu'en cas d'absence « on pense pour vous ». Ainsi des sujets très techniques qui portent notamment sur l'agronomie et l'environnement sont alors traités par des décideurs déconnectés des réalités de terrain. Ce constat peut être partagé avec les chasseurs.

A l'inverse, en étant présent il est possible d'expliquer, de faire comprendre et de contrer toutes les tentatives d'opposants.

Il conclue ses propos en invitant les chasseurs, les agriculteurs et les ruraux à réfléchir à 2026 pour s'impliquer dans une liste municipale. Il précise enfin « qu'il ne faut pas avoir peur de ne pas savoir ! »



Intervention de Mme. Claire PEIGNE, Présidente de l'AMF69

Claire PEIGNE débute sa prise de parole en rappelant que les maires « sont les premiers convaincus du rôle des chasseurs et des agriculteurs ». Elle poursuit en soulignant que sur le terrain les élus locaux, les agriculteurs et les chasseurs sont des partenaires.

La connaissance fine du terrain, de la nature, des chemins, des bois et des zones agricoles sont une richesse importante pour une commune. Elle alerte sur les dangers des réseaux sociaux qui tendent à cristalliser les tensions et à créer des conflits là où il n'y en a pas.

Le besoin de communiquer pour les chasseurs et les agriculteurs est primordial.

Claire PEIGNE rebondit sur les propos de Stéphane PEILLET en précisant que les conseils municipaux sont ouverts au public. C'est une première démarche pour comprendre la tenue des échanges, les réflexions sur les dossiers et avoir un premier contact avec les élus en place.

Ensuite, il faut garder en tête que le travail d'un conseil municipal est un travail en équipe et que l'on peut apporter son concours à différents niveaux mais que chaque équipe doit être représentative de la société.

Là encore il est important de s'impliquer pour représenter la chasse.

Intervention de M. Christian VIVIER-MERLE, Conseiller Départemental délégué à la forêt représentant le Président GUILLOTEAU

Pour Christian VIVIER-MERLE, les conseillers municipaux (du simple conseiller au maire) sont tous réunis autour des valeurs d'engagement pour leur commune. Cette valeur est partagée par les chasseurs qui sont très attachés à leur territoire.



Il invite tous les chasseurs à se poser la question et à franchir le cap de se présenter sur une liste Municipale en 2026.

C'est au travers de cette implication et de cet engagement du quotidien qu'ils pourront contrer le dogmatisme à leur rencontre.

Il rappelle, comme Claire PEIGNE, que les conseils municipaux sont ouverts au public et qu'ils sont de bons exemples pour se faire une idée du degré d'implication à avoir pour se présenter sur une liste Municipale.

La connaissance de la nature, du terrain, des propriétaires et des exploitants de la commune sont des atouts indéniables pour les chasseurs. Avec le souci d'efficacité et d'une vision de l'écologie et du terrain, la chasse a toute sa place dans les Conseils Municipaux.

Christian VIVIER-MERLE rappelle aussi l'attachement du Département à la chasse. Il précise que le Président GUILLOTEAU est toujours très attentif à cette activité et souligne le pragmatisme et le bon sens des chasseurs. L'enjeu de cohabitation de la chasse avec les autres usagers de la nature est un sujet très présent sur lequel les chasseurs doivent être vigilants mais qui fonctionne bien sur le Département.

Il cite l'exemple de la forêt des expériences sur le Massif de la Cantinière où les chasseurs ont par eux même exclus certains secteurs où ils ne tirent pas, où ils aménagent leurs horaires tout en étant présents et acteurs sur les abords



Intervention de M. Philippe MEUNIER, Vice-Président de la Région AURA représentant le Président Laurent WAUQUIEZ

Philippe MEUNIER souligne que seule la Région AURA possède un Vice-Président délégué à la Chasse et à la Pêche. Cette singularité traduit le soutien de l'exécutif à la chasse qui se matérialise notamment par les précédentes CPO chasse ayant débloqué plus de 6 millions d'euros aux chasseurs et à leur FDC entre 2015 et 2026.

Cet engagement financier traduit un engagement sans faille de la Région aux chasseurs car ils sont ancrés sur les territoires. Ce territoire est connu par les chasseurs, les agriculteurs et les forestiers. Ils l'exploitent durablement dans un souci constant de développement et de pérennité de leurs activités.

Les chasseurs doivent assumer leur passion et l'affirmer en s'engageant là où les opposants à la chasse se sont mobilisés depuis longtemps. Les conseils municipaux en sont un exemple mais c'est également le cas dans bien d'autres instances.

Il précise que le sujet du renouvellement des effectifs de chasseurs et de leur formation est prépondérant. La Région aide et aidera les centres de formations à l'examen du permis de chasser, à la sécurité...

Le projet de Vauxrenard le sera également.

Une fois ces nouveaux chasseurs formés, il faut aussi faire l'effort de les accueillir sur les territoires notamment pour les chasseurs citoyens qui n'ont pas la chance de pouvoir pratiquer aux portes de leur maison.



Intervention d'Alexandre PORTIER, Député de la 9^{ème} circonscription

Monsieur le Député remercie le Président

pour son invitation et salue les Présidents de chasse qu'il connaît et qui sont présents dans l'assemblée.

80 chasses sont présentes sur sa circonscription et il a plaisir à les rencontrer régulièrement.

Pour rebondir sur les propos des différents participants à cette table ronde, il précise qu'effectivement, « il faut être acteur ».

A défaut la place est occupée par d'autres avec des pensées au mieux déconnectées des réalités de terrain, et au pire complètement anti-chasse.

Il donne l'exemple du projet de loi interdisant la chasse le dimanche, auquel il s'est fermement opposé. La mécanique mise en œuvre était très perverse. Elle commençait simplement en disant que le dimanche ce n'est qu'un jour par semaine. Qu'il en reste 6 par semaine pour chasser. Seulement quand on travaille la semaine, le dimanche est le seul jour où l'on peut pratiquer. Si on ne connaît pas, on peut se laisser convaincre.

C'est bien là où il faut être présent. L'échelon national est important mais la même stratégie apparaît localement et la place des locaux, acteurs du quotidien comme les chasseurs, est bien au sein des conseils municipaux.

Les chasseresses et chasseurs déjà présents le font savoir. « La chasse apporte au territoire ». Il conclue en s'adressant directement aux personnes présentes dans l'assemblée « mobilisez-vous ! »



Intervention de Xavier CEREZA, Directeur de la DDT69 représentant Madame la Préfète BUCCIO.

Le Directeur de la DDT 69 est arrivé dans le Rhône et la Métropole de Lyon depuis quelques mois.

Il souligne la bonne tenue des travaux de ce congrès et revient sur plusieurs points.

Notamment, le souci de la sécurité qui reste l'enjeu prioritaire pour la pérennité de l'activité. Le caractère périurbain du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon exacerbe cet enjeu.

Il rappelle également que la FDCRML est agréée au titre de la Protection de l'environnement et que les partenariats multiples qu'elle développe sont gages d'une expertise reconnue.

Le sujet de la sécurité juridique des actes administratifs est un sujet prépondérant pour la DDT. Effectivement, cette solidarité passe par la donnée. Sans chiffres, résultats, protocoles de dénombrements... les actes administratifs relatifs à la chasse sont voués à être attaqués et démantelés par les différentes instances de recours. Les opposants à la chasse ont une réelle expertise dans ce domaine.

Le DDT aborde deux autres thèmes : le loup et la louveterie.

Il précise que le renouvellement des louvetiers aura lieu en septembre et que l'appel à candidature sera réalisé en juin. Il profite de la présence de nombreux louvetiers et louvetiers honoraires pour souligner leur engagement et leur devoir d'exemplarité. Pour le DDT, outre les connaissances techniques et la disponibilité, un louvetier doit avoir un rôle apaisant sur le territoire.

Concernant le loup, le DDT précise qu'il a connu les problèmes engendrés par la présence permanente de l'espèce en montagne dans d'autres territoires. Ils invitent les chasseurs à se former pour détecter au mieux sa présence et se préparer à l'arrivée de l'espèce.

Formation décennale sécurité en 2024

17 formations décentralisées, 2 formations au siège fédéral et une montée en puissance du E-Learning.

Les diverses possibilités de formation décennale sécurité font maintenant partie du paysage habituel de recyclage des connaissances des chasseurs en matière de sécurité.

On note une montée en puissance de la formation individuelle par e-learning à domicile. La démarche est simple, il suffit de s'inscrire sur le site internet fédéral. Cette formule permet de valider les modules en plusieurs fois.

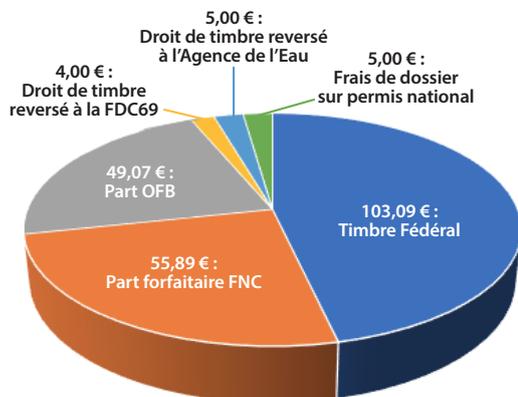
Cette souplesse, ainsi que la qualité des visuels et des supports de formation, séduisent de nombreux chasseurs.

En 2023, pas moins de 231 chasseurs du Rhône et de la Métropole se sont formés ainsi.

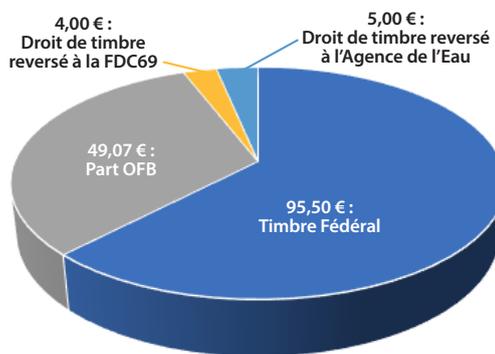
Les formations en présentiel au siège de la FDCRML ou celles décentralisées se poursuivent en parallèle.



Où va l'argent de votre validation du permis de chasser 2024-2025 ?



Validation Nationale :
222,05 € hors assurance



Validation départementale 69 :
153,57 € hors assurance

Étude économique, environnementale & sociétale

4,2

milliards d'euros
de dépenses en
2022-2023

3,6

milliards d'euros
de contribution au
PIB de la France
en 2022

Merci aux 217 associations
de chasse et aux 1289 chasseurs
du Rhône et de la Métropole
de Lyon qui ont participé.



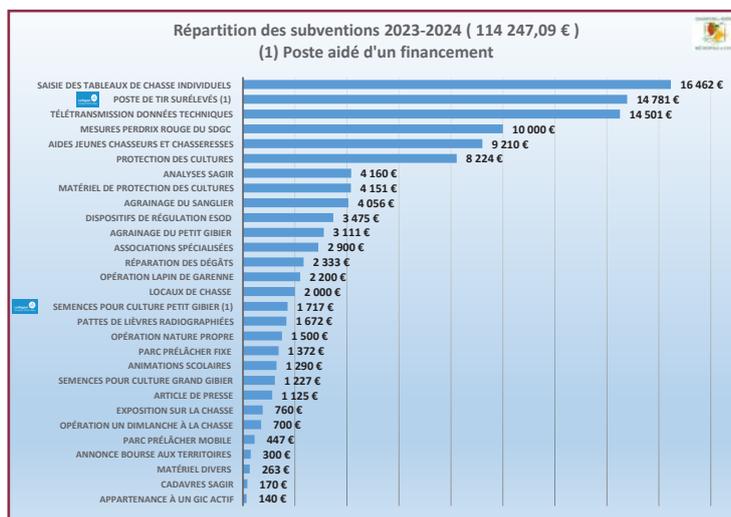
Fédération Nationale des Chasseurs

114 000 € de subventions pour l'amélioration des territoires de chasse et la prévention des dégâts de grand gibier !

114 247 €, c'est la somme versée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon aux associations cynégétiques, au cours de la saison de chasse 2023/2024. Cette somme est répartie sur 29 postes, dont les trois plus importants sont :

- L'aide à la saisie en ligne des tableaux de chasse individuels pour 16 462 € (2 € par tableau saisi).
- L'aide à l'achat de postes de tir surélevés pour 14 781 €, dont une grande partie est financée par la région AURA.
- L'aide à la transmission de données techniques en ligne pour 14 501 €.

Les dossiers de demande de subventions sont envoyés en début d'année, sous la forme d'un lien compris dans un email à la personne contact de chacun des territoires de chasse.



Gestion habitat et faune sauvage

Plantation de haies dans le Rhône



La Fédération des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, en collaboration avec ses associations de chasse sont des partenaires incontournables pour l'implantation d'arbres en milieux naturels et agricoles.

En cette saison de plantation 2023/2024, nous avons réalisé 34 dossiers de plantations principalement chez des agriculteurs en collaboration avec 10 collectivités locales et organismes (COPAMO, CCML, CCPA, CCVL, CCBPD, Région, Etat, Syndicats de Rivières, CDC Biodiversité, Carrière ELG...)

Au total **20 000 arbres** ont été plantés avec parfois l'intervention de notre animatrice et de l'école primaire du village concerné.

L'année prochaine, plusieurs projets vont émerger, de nouveaux partenariats avec la Chambre d'agriculture du Rhône, l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la CCSB, la CAVIL...

Nous ne manquerons pas de solliciter les associations de chasse locales !

Toutes ces actions se font aussi en lien grâce au partenariat que nous avons avec le réseau des Maisons Familiales Rurales du Rhône (La Petite Gonthière à Anse et la MFR de Saint-Laurent-de-Chamousset) et les Brigades Natures du Rhône qui sont de solides partenaires pour les réalisations des plantations.



Un grand merci aux associations de chasse qui ont contribué à la réussite de ces journées

Saint-André-la-Côte, Dareizé, Saint-Loup, Fleurie, Fleurieux-sur-l'Arbresle, Saint-Germain-Nuelles, Marcy-sur-Anse, Saint-Bonnet-de-Mure



Collision faune sauvage avec les trains

Un cumul de 66 heures de retard constatées sur 2023 et début 2024 dans le département du Rhône et la Métropole de Lyon.

La FDCRML collabore avec la SNCF sur les problèmes rencontrés entre la faune sauvage et les trains. La collaboration s'étend à la recherche conjointe de solutions pour limiter les collisions et conforter parfois certains corridors écologiques que constituent les emprises SNCF.

Sur l'année 2023 et le début de l'année 2024, 24 collisions impactant le trafic des trains ont été constatées. **Dans 88 % des cas ce sont des espèces gibiers de forte taille** qui ont conduit à des retards de trains de 5 minutes à 26 heures. La collision la plus impactante de 26 heures de retard cumulées de plusieurs trains avait pour origine un sanglier à Couzon au mont d'or.

Au total les 24 collisions ont générées 66 heures de retard et deviennent une vraie problématique dans la recherche de ponctualité de l'entreprise SNCF.

13 de ces collisions ont eu lieu dans la Métropole de Lyon dont 7 à proximité

immédiate du Parc de Lacroix Laval. Les espèces généralement les plus concernées sont les sangliers, les chevreuils et les blaireaux.

Ailleurs, d'autres collisions impactantes ont été constatées à Amplepuis, Les Chères, Saint Romain de Popey, et Saint Georges de Reneins.

De nombreuses autres collisions ne générant pas de retard de trains ont également été évoquées et concernent plusieurs lignes comme celles de la vallée d'Azergues ou de la vallée du Rhône.

Des solutions ont été recherchées comme une gestion adaptée de la végétation sur les emprises SNCF afin de limiter les habitats favorables à certaines espèces. Des solutions également cynégétiques sont mises en œuvre comme une augmentation de la pression de chasse dans les lieux très concernés aux abords des emprises SNCF.



Application mobile CHASSADAPT

Un outil pour remplacer le carnet PMA Bécasse des bois, et enregistrer tous vos prélèvements.



Développée par la **Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)** pour la mise en œuvre de la gestion adaptative afin que vous puissiez enregistrer vos prélèvements en temps réel sur votre smartphone, suivre les quotas nationaux et avoir connaissance de leur historique de prélèvement, cette application gratuite, simple et pratique d'utilisation permet d'entrer vos prélèvements en quelques clics directement sur le terrain, même sans réseau Internet.

Pour télécharger **CHASSADAPT**, rendez-vous sur la boutique d'applications de votre téléphone (*Google Play Store* ou *Apple Store*).

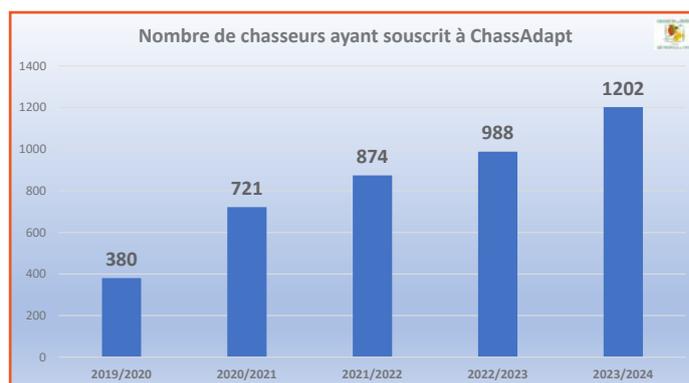
Une fois l'application téléchargée, vous devez créer votre compte, pour cela, il vous sera demandé votre numéro d'identifiant Guichet Unique, numéro à 14 chiffres que vous pouvez trouver sous le code barre de votre validation annuelle du permis de chasser, ainsi que votre date de naissance.

Tous les gibiers sont déclarables sur CHASSADAPT, cependant l'accès à la visualisation de l'espèce n'est possible que durant sa période de chasse.

Pour la **Bécasse des bois**, au moment de votre validation, vous devez avoir expressément choisi d'utiliser CHASSADAPT :

- En le mentionnant sur le bon de commande.
- Ou, en cochant la case correspondante si vous validez en ligne.

Si au moment de la validation de votre permis de chasser vous avez choisi la déclaration sur carnet papier, il est normal que vous ne puissiez pas visualiser cette dernière, car votre choix du support papier bloque l'accès à une déclaration sur l'application.



Pour le département du Rhône, la progression des utilisateurs est constante, de 380 pour la saison 2019/2020, ils étaient 1202 durant la saison 2023/2024.

Enquête Nationale sur les prélèvements de chasse :

Rejoignez **ChassAdapt** pour une gestion durable de la faune sauvage !

Pourquoi participer à cette enquête?

1. Des données essentielles pour la défense de la chasse.
2. Cette enquête est un outil scientifique pour la promotion, la communication, la transparence et la défense de la chasse.
3. La connaissance des prélèvements cynégétiques, pilier de la gestion durable des espèces chassées.
4. Cette enquête est individuelle via l'outil moderne ChassAdapt.
5. Cette enquête n'est pas un outil de contrôle et les données restent anonymes.
6. Quelles espèces chassables concernées? **ABSOLUMENT TOUTES.**
7. Déclarez tous vos prélèvements dès maintenant et en temps réel.

Si je chasse, je ChassAdapt !

Développée par la **FNC** pour la gestion adaptative, ChassAdapt est une application utilisée pour que les chasseurs puissent enregistrer leurs prélèvements en temps réel sur leur smartphone. Application gratuite, simple et pratique d'utilisation qui permet d'entrer ses prélèvements en quelques clics directement sur le terrain, même sans réseau internet.

SIMPLE RAPIDE EFFICACE

Pour télécharger l'application

Disponible sur Google Play et App Store, ChassAdapt remplacera à terme les carnets papiers et bagues des espèces soumises à la déclaration des prélèvements.

Pour créer un compte, il vous sera demandé votre **numéro d'identifiant Guichet Unique**, numéro à **14 chiffres** que vous pouvez trouver sous le **code barre de votre validation annuelle du permis de chasser**, ainsi que votre date de naissance. Il vous sera aussi demandé votre numéro de téléphone, afin de vous permettre de récupérer votre mot de passe, en **cas d'oubli**, de manière simplifiée.

DISPONIBLE SUR Google play App Store

Suivi de la qualité de la reproduction du lièvre dans le Rhône par la Radiographie des pattes

Depuis 2009, dans le but d'adapter au mieux les prélèvements cynégétiques du lièvre dans le Rhône, une analyse de l'âge ratio des lièvres prélevés lors de la première journée de chasse sur des territoires volontaires, a été mise en place.

Les territoires volontaires doivent collecter les pattes de lièvres le premier jour de chasse qui sont acheminées le lendemain chez un vétérinaire qui, par radiographie, déterminera le nombre de jeunes et le nombre d'adultes (les jeunes de moins de 8 mois possèdent une bosse qui correspond au cartilage de croissance sur la patte avant).

Les vétérinaires partenaires de cette opération ont été en contact préalable avec le Service Technique afin d'être informés sur la méthodologie.

Les résultats sont ensuite transmis à la FDCRML le plus rapidement possible afin de dresser un bilan de l'état de la reproduction dans le but d'informer très rapidement les responsables cynégétiques de notre département.

Cette campagne de chasse nous avons analysé 853 pattes dans 60 associations volontaires.

Depuis cette année 2023, le conseil d'administration de la FDCRML a voté l'attribution d'une subvention de 2 euros par pattes pour chaque association participante.

Si vous êtes intéressés pour participer à ce suivi, n'hésitez pas à contacter Jérôme BERRUYER, Service Technique FDCRML

Secteurs géographiques	% Jeune 2018	% Jeune 2019	% Jeune 2020	% Jeune 2021	% Jeune 2022	% Jeune 2023
Plateau et coteau du Lyonnais	51	51	59	64	41	49
Monts du Lyonnais	44	51	45	25	21	30
Est Lyonnais	48	44	46	41	43	53
Coteaux Beaujolais / Val de Saône	37	50	53	39	43	43
Pierres dorées	43	38	46	49	32	38
Monts d'Or	54	39	44	45	51	38
Mont d'Arjoux et Popey	38	34	50	40	40	45
Département	48	46	51	49	38	46



Tableaux de chasse individuels Petit Gibier

Dès 1985, la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la métropole de Lyon a mis en place la récolte des tableaux de chasse individuels. Depuis cinq saisons, ceux-ci sont directement saisis par les territoires de chasse dans l'espace de connexion du site Internet.

Pour la saison 2023/2024, il a été saisi 8 231 tableaux individuels sur les 8 320 fournis par 293 territoires de chasse. Il en résulte l'estimation des prélèvements départementaux suivants :

- 17374 PIGEON RAMIER
- 17093 FAISAN
- 4809 LIEVRE
- 3726 AUTRES PIGEONS
- 3074 LAPIN DE GARENNE
- 2860 PERDRIX ROUGE
- 2320 BECASSE DES BOIS
- 2039 RAGONDIN
- 2013 CANARD COLVERT
- 1920 PERDRIX GRISE
- 1847 TOURTERELLE TURQUE
- 1792 CORBEAU FREUX
- 1325 CORNEILLE NOIRE
- 1279 GRIVE MUSICIENNE
- 1241 PIE BAVARDE
- 985 RENARD
- 912 ETOURNEAU SANSONNET
- 465 GRIVE DRAINE
- 438 MERLE NOIR
- 431 GEAI DES CHÊNES
- 246 GRIVE LITORNE
- 212 ALOUETTE DES CHAMPS
- 185 CAILLE DES BLES
- 165 GRIVE MAUVIS
- 149 FOUINE
- 133 BECASSINES
- 117 RAT MUSQUE
- 84 AUTRES CANARDS
- 39 MARTRE
- 33 BLAIREAU
- 16 GALINULE POULE D'EAU
- 16 PUTOIS
- 11 VANNEAU HUPPE
- 8 BELETTE
- 2 OIES
- 1 FOULQUE MACROULE



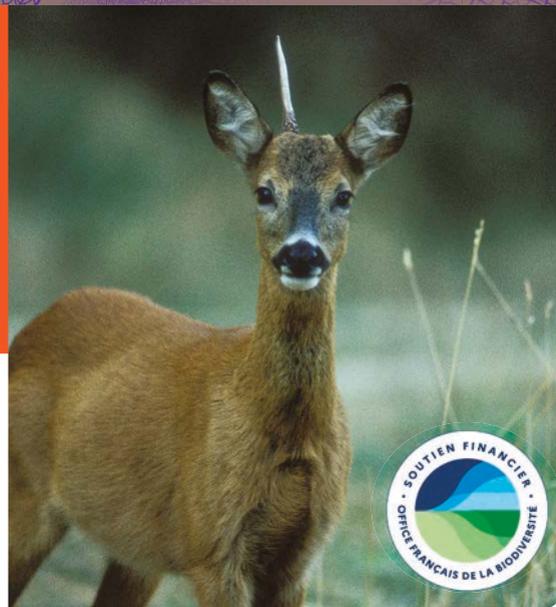
Gestion du Gibier

Chevreuls les chiffres clefs 2024

- ⇒ **3473** chevreuls attribués (contre **3387** l'année dernière) sur le département du Rhône pour la saison 2024-2025. Dont **2643** adultes et **830** jeunes
- ⇒ **327** associations de chasse sur les **392** demandeurs de plan de chasse ont demandé au moins un tir d'été.
- ⇒ **633** brocards attribués en tir d'été (contre **627** l'année dernière).
- ⇒ **3565** chevreuls demandés (contre **3453** l'année dernière).

Les attributions par unité de gestion sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

	Adultes	Jeunes	Total	Tir Été
Clunisois	423	144	567	69
Neulise	103	37	140	12
Pramenoux	160	59	219	35
Haut Beaujolais Nord	369	139	508	94
Coteaux beaujais et vallée de Saône	123	30	153	40
Haut Beaujolais Sud	310	105	415	68
Pierres Dorées	141	35	176	47
Arjoux, Popey et Turdine	101	35	136	29
Monts D'or	141	12	153	40
Neuville	30	1	31	11
Monts Lyonnais Ouest	174	95	269	40
Monts Lyonnais Est	149	43	192	26
Ouest Lyonnais	73	3	76	21
Est Lyonnais	110	29	139	22
Plateaux Lyonnais	102	25	127	29
Vivarais - Pilat	134	38	172	50
Total	2643	830	3473	633



Un colloque international sur le lynx organisé par la FNC dans les Vosges

Ce mardi 11 juin 2024, a eu lieu à Remiremont dans les Vosges (88) une journée de formation et d'information sur le lynx co-organisée par la Fédération Nationale des Chasseurs et les Fédérations Départementales des chasseurs du Jura, du Doubs et des Vosges. De nombreux intervenants européens étaient présents venant de Lettonie, Slovaquie, Suisse ou du Palatinat Allemand, autour du thème suivant : les chasseurs et le lynx - retours d'expériences en Europe.

Le réseau fédéral de la chasse, l'OFB et les DREAL, travaillant à différentes échelles au sein du Plan National d'Actions et du Plan Régional d'Actions lynx, étaient présents dans le but d'approfondir les connaissances et les réflexions liées à cette espèce. Cela a permis de présenter les résultats de ces programmes, et notamment du volet ECOLEMM (Etude chasse ongulés lynx dans un écosystème de moyenne montagne), composant majeur du programme Ecolynx, qui a pour objectif de mettre en place des pistes de gestion et de cohabitation avec l'espèce.

Ce colloque a permis de rappeler que vivre avec le lynx est possible et qu'il n'est pas seulement figure de conflits. Rappelons que cet animal est protégé au niveau national ainsi qu'au niveau européen par la Convention de Berne (1979) et par la Directive Habitat-Faune-Flore (1992). Malgré sa protection et sa réintroduction, le lynx boréal fait un retour fragile au sein de nos paysages. Cela s'explique par un problème de consanguinité à venir si les individus des différentes régions européennes ne communiquent pas davantage : les corridors écologiques sont donc

d'une importance capitale pour permettre un brassage génétique suffisamment important pour la survie de l'espèce.

Comment chasse le lynx ? Le lynx est un animal solitaire, dont le domaine vital s'étend sur un peu plus de 200 km². Lorsqu'il chasse, le lynx consomme la même proie pendant une semaine environ et ne chasse jamais longtemps sur le même secteur. Il ne laisse pas le temps à ses proies de s'habituer à sa présence.

Nos différents intervenants européens rappellent quelques éléments importants : si le retour du lynx peut entraîner un changement de comportement des populations d'ongulés (chevreuil/chamois) ainsi qu'une dispersion de celles-ci, il a également un effet positif sur le rajeunissement des populations et leur dynamisation. Le lynx est un « sélecteur naturel » c'est-à-dire qu'il ne choisira pas les proies les plus en forme mais au contraire, qu'il profitera des proies les plus faibles. Ce qui revient à dynamiser les populations d'ongulés qui conservent leurs individus les mieux à même de se reproduire et perdent les individus les plus faibles. Il est notable que l'impact du lynx sur les populations n'est pas comparable à l'impact du loup, dont le comportement et le mode de chasse n'est pas le même.

Ces riches échanges ont également permis de mettre en avant et de rappeler l'importance du rôle des chasseurs au sein des programmes menés dans les différents pays européens et sur notre sol français. En effet, les chasseurs sont des connaisseurs précieux du terrain et de la faune sauvage, mais également des acteurs responsables, motivés par leurs présences et la communication qu'ils permettent sur le petit félin, souvent appelé « le fantôme des bois ».



Formation sur chasse d'été à la FDCRML

Comme chaque année, la FDC organise en mai une formation sur les chasses d'été, nouveaux modes de chasse assez récents dans le département du Rhône.

Cette année encore ce sont 21 participants qui ont suivi les présentations du service technique de la FDCRML et de l'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR).

Les participants sont des hommes et femmes titulaires du permis de chasser, parfois archers, avec également des présidents et responsables d'association de chasse en quête d'organisation et d'expériences pour instituer ce mode de chasse sur leur territoire.



Cette formation d'une durée d'environ 2 heures permet chaque année de :

- Faire le point sur la réglementation spécifique nationale et départementale de ces chasses individuelles et silencieuses à l'approche ou à l'affût.
- Mieux connaître la biologie des espèces recherchées et leur habitat.
- Rappeler l'intérêt de ces modes de chasse pour lutter contre les dégâts agricoles ou forestiers.
- Proposer des modalités d'organisations dans les associations de chasses communales.
- Préciser certains points balistiques relatifs aux munitions autorisées.
- Prodiguer des conseils pratiques aux chasseurs.
- Connaître les bons comportements à adopter face à un grand gibier blessé.
- Bénéficier si besoin d'une attestation de formation demandée par certains responsables de territoires de chasse pour pratiquer ces modes de chasse.

Parmi les confirmations de l'année 2024, la possibilité d'utiliser les armes à canon lisse et la grenaille de métal pour chasser le renard pendant ces périodes pour tous les détenteurs d'une autorisation de chasse d'été au sanglier.

Tir d'été, un moyen efficace et attrayant pour limiter les dégâts agricoles et en forêt

Le tir d'été peut facilement être mis en œuvre lorsque des dégâts apparaissent dans des vergers ou des jeunes plantations forestières. Idem pour des dégâts de sangliers dans des parcelles de céréales.

Ce mode de chasse qui permet de la souplesse peut être pratiqué le soir ou le matin (avant ou après la journée de travail) et peut séduire notamment les jeunes actifs.

Bourse aux territoires : plus de 40 associations partenaires !

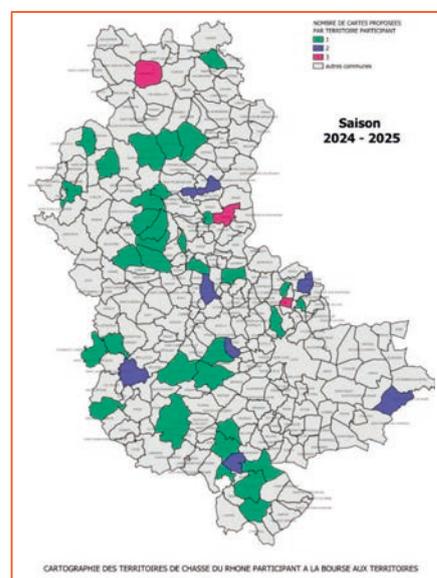
Cette année encore, lors de l'assemblée générale le samedi 13 avril à Anse, nous avons fait appel aux associations de chasse du département, pour rendre un peu plus accessible la chasse aux nouveaux chasseurs.

En effet, le nombre de nouveaux chasseurs qui ne trouvent pas de territoire de chasse est important et chaque année de nouveaux « jeunes chasseurs » ne peuvent pas pratiquer ce loisir à la suite de l'obtention de leur permis.

Cette année, plus de 40 territoires de chasse ont adhéré à la bourse aux territoires, c'est un record !

Pour rappel, la « bourse aux territoires » est une action mise en place par la FDCRML afin de mettre en relation les chasseurs recherchant un territoire (jeunes diplômés du permis de chasser, chasseurs issus de territoires trop urbanisés, dépourvus de territoires de chasse) avec les associations qui sont en manque de chasseurs et à la recherche de nouveaux membres. Les offres sont proposées par les associations de chasse communales ou privées, le prix et les conditions de chasse varient selon les secteurs. La liste est disponible sur notre site internet : www.fdc69.com, dans « Découvrir la chasse », Rubrique « Bourse aux territoires ».

La Fédération remercie tous les territoires de chasse qui participent à cette action, soutenant le partage des valeurs et l'ouverture de nos territoires, fondamentaux pour l'avenir de la chasse.



Des dégâts de sangliers sur semis en forte hausse dans les secteurs de plaine de Saône et du Rhône en 2024

En avril et mai 2024 les pluies incessantes et une fraîcheur relative ont générées une situation délicate avec des semis de cultures de printemps étalées dans le temps. Peu enclin à se développer avec des graines ne germant pas rapidement, les cultures sont restées longtemps appétentes pour les suidés occasionnant de forts dommages.

En parallèle, des populations de sangliers périurbaines trop importantes, malgré des prélèvements en hausse la saison précédente, ont été observés.

Le résultat de ce cocktail a été de constater la destruction de semis de culture sur plusieurs dizaines d'hectares en quelques jours à la mi mai. Les exploitants agricoles concernés ont été

obligés de déclarer les dégâts conséquents, nécessitant des constats d'experts dument mandatés.

Compte tenu des nombreuses plaintes enregistrées et de l'attente des exploitants pour le ressemis de parcelles, du coût prévisionnel de ces dégâts et de la taille des compagnies observées, le concours des services de l'état et de la louveterie a été requis pour intervenir sur des parcelles endommagées.

De nouvelles dispositions réglementaires envisagées avec les services départementaux de l'Etat permettront en 2025 l'intervention des chasseurs locaux sur autorisation administrative pendant les mois d'avril et mai.



Protection des cultures contre les dégâts de grands gibiers Pensez aux panneaux solaires

Depuis plusieurs décennies, la Fédération des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis en place un système d'accompagnement des associations de chasse affiliées pour l'acquisition de matériel de protection des cultures contre les dégâts de grands gibiers.

Cette aide se caractérise par la mise à disposition de matériel sur rendez-vous au siège social de La Tour de Salvagny et par un accompagnement financier sur l'achat de celui-ci. Les électrificateurs éligibles sont aidés à 100 % et les batteries, câbles, isolateurs, piquets et panneaux solaires sont aidés à 50 %.

En ce qui concerne les panneaux solaires, nous mettons à votre disposition des panneaux de 50 watts rendant votre clôture indépendante de toute recharge de batterie du mois de mars à octobre.

Cela simplifie la tâche pour les personnes qui ont en charge l'entretien du matériel et surtout évite l'usure prématurée des batteries. Pour rappel, une batterie déchargée plus de 48 heures aura des « séquelles » irréversibles sur son fonctionnement et son aptitude de rechargement.

Afin d'éviter ces problèmes de fonctionnement des batteries, nous vous invitons à utiliser des panneaux solaires.

The logo for Ets HERBIN features silhouettes of a dog, a deer, and a wild boar above the company name. Below the name, it lists the company's address and contact information.

Ets HERBIN
FABRICANT CLOTURES ELECTRIQUES
71220 CHEVAGNY - SUR - GUYE
Tél. 03 85 24 65 23 - Fax 03 85 24 68 83
www.clotures-herbin.fr
www.clotures-electriques.com



Nouvelles dispositions réglementaires concernant la chasse et l'agrainage du sanglier

L'accord national signé par la Fédération Nationale des Chasseurs avec les organisations professionnelles agricoles et le Gouvernement s'est concrétisé par le décret du 28 décembre 2023 relatif à la réduction et à l'indemnisation des dégâts de grand gibier. Des modifications sont apportées à la réglementation départementale des modalités de chasse complémentaires en dehors de la période d'ouverture générale ainsi que sur l'agrainage dissuasif du sanglier.

Possibilités de chasse nouvelles encadrées

Plusieurs dispositions nouvelles rentrent en vigueur comme en particulier l'extension de la période de chasse du sanglier du 1^{er} avril au 31 mai sous conditions.

Désormais, le préfet peut autoriser, pour la protection des semis, la chasse du sanglier du 1^{er} avril au 31 mai, à l'affût ou à l'approche, voire exceptionnellement en battue, après autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse et dans les conditions fixées.

Dispositions relatives à l'agrainage dissuasif des sangliers modifiées

En ce qui concerne l'agrainage dissuasif le décret sus nommé fixe le nouveau cadrage de l'agrainage dissuasif du sanglier autorisé par la loi en opposition au nourrissage qui y est interdit (Article R425-1 C.env.).

Le SDGC qui encadre l'agrainage a été mis en conformité pour le 1^{er} juillet 2024 (date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article 4 du décret cité).

Dans ce texte, il est indiqué que c'est le SDGC (élaboré par la FDC) qui « fixe les conditions de recours aux opérations d'agrainage dissuasives ».

Les dispositions nouvelles à retenir sont :

- Une déclaration devra être faite par le Président de chasse auprès de la FDCRML pour s'engager à :
- Pratiquer l'agrainage a deux jours fixes par semaine maximum. Le président mentionne donc les jours choisis.

Respecter les autres conditions :

- La quantité maximale à distribuer ne peut pas dépasser 50 Kg pour 100 ha boisés par semaine.
- L'agrainage est linéaire et dispersé uniquement à base de maïs.
- L'agrainage du sanglier est autorisé uniquement sur les massifs forestiers dont le détenteur de droit de chasse détient une superficie forestière minimum de 50 hectares d'un seul tenant ou 100 hectares de territoire chassable d'un seul tenant.
- Tout agrainage sera réalisé en milieu forestier à une distance minimum de 200 mètres des cultures (prairies incluses) et routes avec revêtement.
- L'agrainage du sanglier est autorisé uniquement du 15 février au 31 octobre.
- L'autorisation du propriétaire est essentielle.

Recherche de trichines pour le sanglier

L'analyse est obligatoire si :

- Je commercialise le sanglier
- J'organise un repas de chasse, un repas associatif

Il est vivement conseillé de procéder à une analyse si :

- Cession à des particuliers
- Partage convivial de la venaison entre chasseurs et **confection de charcuteries maison** (saucissons, jambons crus de sanglier...)

La réglementation concernant la recherche de trichines pour la commercialisation de viande de sanglier a évolué depuis le 1^{er} janvier 2024. Aucune analyse ne peut être réalisée si les échantillons sont congelés.

Une note a été adressé à chaque Président d'association de chasse.

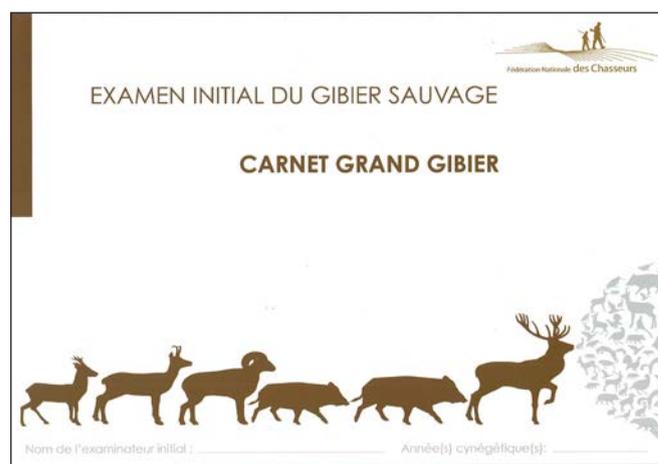
Nouvelles modalités de centralisation des échantillons au siège de la FDCRML

Depuis l'année dernière, les échantillons sont à déposer au siège de la fédération. Les échantillons doivent être frais. Le laboratoire d'analyses de Montbrison vient chercher les échantillons le mardi de chaque semaine et les analyse ensuite. Le coût du transfert sera moindre et le coût total des analyses se verra fortement diminué.

A LA DATE DU DÉPÔT À LA FDCRML, la langue doit être fraîche, c'est-à-dire conservée à +4°C depuis moins de 7 jours après la mort du sanglier.

Ex : si vous prélevez un sanglier le mercredi, vous pouvez acheminer l'échantillon le jeudi, vendredi ou lundi suivant au siège de la FDCRML. Si vous prélevez un sanglier le samedi ou dimanche, vous n'avez que le lundi suivant pour l'acheminer au siège fédéral.

Les anciens carnets d'examen initial du gibier sauvage (*petit et grand gibier*), ne sont plus valables. Les nouveaux carnets (*Voir photo*) sont disponibles auprès de la FDCRML.



Le raton laveur : Une espèce en voie d'expansion !

Le Raton laveur a été introduit accidentellement en France par les forces de l'O.T.A.N basées en France après la seconde guerre mondiale. Une population s'est installée dans l'Est de la France, et une dans la région, plus particulièrement en Haute Loire, dans le Puy de Dôme, et plus récemment dans la Loire.

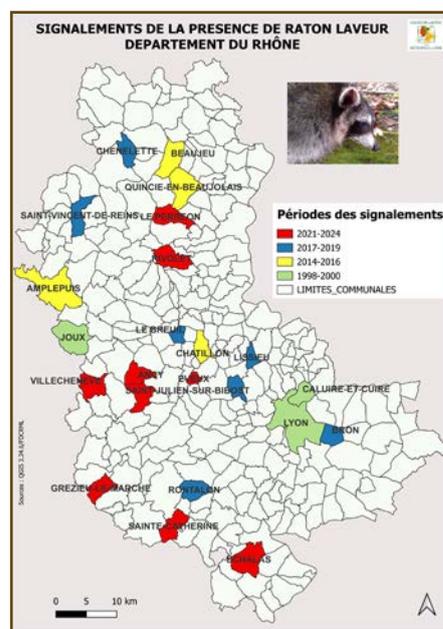
Dans le département du Rhône, les premiers contacts ont été observés en 1998, 1999 et 2000, sur les communes de Caluire-et-Cuire, Lyon et Joux.

Il faudra attendre quatorze années pour que de nouveaux signalements remontent à la Fédération Départementale des Chasseurs. Depuis 2014, au moins une observation est enregistrée chaque année, avec un maximum de 5 pour 2018.

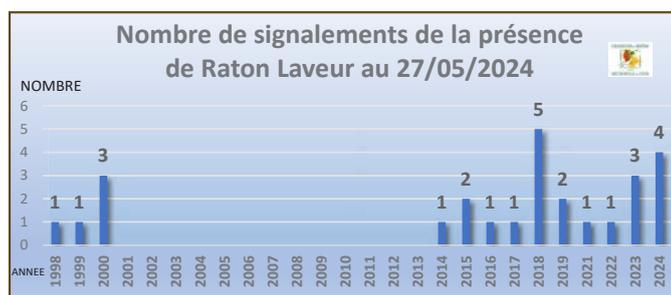
De janvier 2023 à mai 2024, sept signalements ont été enregistrés : Echalas, Eveux, Grezieu le Marche, Le Perréon, Rivolet, Saint Julien sur Bibost et Ancy où cet animal avait déjà été signalé en 2018.

Depuis 1998, 31 individus ont été identifiés sur 23 communes différentes du département du Rhône. Il est surprenant d'observer une cartographie des signalements complètement anarchique, il est par conséquent fort probable que la présence de cette espèce soit sous-estimée.

Cette espèce est classée nuisible sur tout le territoire national par Arrêté Ministériel.



Sainte-Catherine
23 février 2021,
capture dans une cage piège.



Piégeur agréé et relevé individuel de piégeage

Vous disposez d'un agrément de piégeage, vous devez rendre obligatoirement un relevé annuel d'activité ou de non activité, dès la fin de la saison cynégétique, soit à partir du 1^{er} juillet de chaque année. **Si vous ne piègez plus, merci de le signaler auprès de la FDCRML.**

Comment effectuer cette démarche :

- Dans le cas où votre adresse Email est connue par la FDCRML, vous devez avoir reçu début juillet un courrier électronique provenant de communication@fdc69.com afin d'effectuer votre déclaration en ligne.
- Dans le cas contraire, vous devez transmettre votre relevé sur papier libre, ou utiliser la partie centrale du carnet de piégeage. Au minimum, le document doit contenir une synthèse des prises de la saison, par espèce.

Vous pouvez également communiquer votre adresse Email à la FDCRML, afin de vous faire envoyer un lien pour effectuer votre déclaration en ligne.

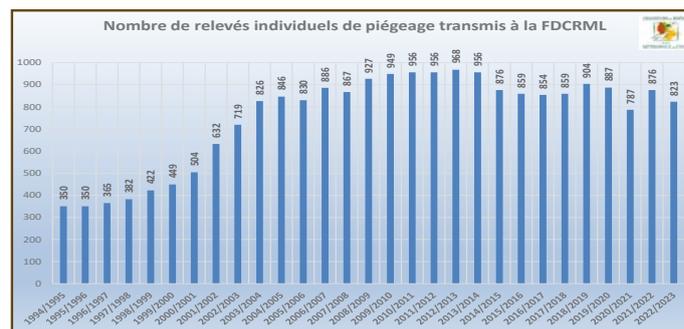
Pour la saison 2022/2023, 823 piègeurs ont transmis leur relevé. Parmi eux, 368 soit 45%, ont déclaré ne pas avoir piégé, 43, soit 5%, ont indiqué qu'ils ne piégeaient plus.

Les 412 piègeurs qui ont posé des pièges ont capturé :

- 697 Renards
- 835 Fouines
- 9 Rats musqués
- 2250 Ragondins
- 588 Corneilles noires
- 340 Corbeaux freux
- 1756 Pies bavardes.

De plus, ils ont capturé accidentellement et relâché :

- 34 Blaireaux
- 128 Martres
- 24 Putois
- 4 Belettes
- 3 Genettes
- 3 Chats forestiers
- 2 Hermines



Nature, éducation et environnement

Public scolaire : Une animation à Saint Pierre de Chandieu

Depuis 8 ans des animations nature ont lieu à l'école de Saint Pierre de Chandieu et chaque année les chasseurs de Saint Pierre de Chandieu et Toussieu, sont sollicités par Capucine, animatrice de la FDCRML. En amont de l'intervention, les chasseurs montrent leur territoire de chasse et réfléchissent à un parcours avec l'animatrice pour trouver des endroits intéressants, sécurisés et accessibles à une classe d'une trentaine d'élèves.



Ainsi, Mme Arnould, enseignante de la classe de CM1 à l'école René Cassin a demandé en septembre une intervention sur la découverte des haies champêtres et les animaux sauvages du village. Cette animation, financée par la Région Auvergne Rhône-Alpes est gratuite pour l'établissement scolaire.

Chaque année, plus de 80 classes bénéficient d'animation gratuite grâce à la Région.

Le vendredi 31 mai 2024, les élèves ont eu une intervention le matin en classe sur la haie, la diversité de essences et le rôle de ces dernières à Saint Pierre de Chandieu.

L'après-midi Denis et Dominique, chasseurs de Saint Pierre de Chandieu, ont accompagné le groupe en sortie. Les élèves, tels des détectives, ont cherché les indices de la faune sauvage locale. Assez peu d'indices ont été observés dû aux orages récurrents des derniers jours.

Les élèves ont tout de même observé de nombreuses empreintes de chevreuil, des coulées, des crottes de fouine...

Un merci tout particulier à tous les chasseurs qui accompagnent les classes durant toute l'année et ce depuis 8 ans avec Capucine.

Sortie grand public : Balade crépusculaire au Mont Saint-Rigaud



Le vendredi 31 mai 2024 a eu lieu une sortie sur l'Espace Naturel Sensible du massif du Mont Saint-Rigaud. Cette animation, financée par la Communauté de Communes Saône-Beaujolais, a pour but de faire découvrir aux familles la large biodiversité présente sur le Mont.

La faune trouve largement sa place que ce soit les oiseaux (engoulevent, bécasse, chouette de Tengmalm) et bien sûr de nombreux mammifères comme le sanglier, chevreuil et blaireau sur ce grand territoire boisé.

Cette sortie était l'occasion pour 12 personnes (dont 5 enfants) d'observer la présence de la faune au Mont Saint-Rigaud.

A 18h30, le groupe a commencé la balade depuis la croix d'Amanzé, guidé par l'animatrice nature de la fédération, Capucine Giraud, nous avons commencé par sortir des sentiers battus pour chercher les éventuels passages de faune. Ce qui a été bénéfique. Nous avons observé de nombreuses couches, des frottis ainsi que des empreintes de chevreuils.

Après un pique-nique, le groupe s'est rendu dans une coupe de bois dans l'objectif d'écouter les oiseaux chanter au crépuscule. Les enfants et les adultes ont su être discrets afin d'optimiser les chances d'observation.

Malgré un temps couvert, nous avons pu entendre et observer : Merle noir, Pinson des arbres, Rougegorge familier, et troglodyte mignon. En prime, et ce pour la première fois, les participants ont entendu l'aboiement d'un brocard, celui-ci était situé à une cinquantaine de mètres de nous. Malheureusement les oiseaux nocturnes n'ont pas pu être entendus en raison d'une pluie intense à la tombée de la nuit.



Pinson des arbres

Malgré ces intempéries, certaines personnes, ravies de la sortie nocturne, retourneront avec leur famille écouter le chant de ces oiseaux de nuit.



Connaissez-vous l'application Vigifaune ?

Cette application lancée il y a quelques années par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône-Alpes pour évaluer la mortalité routière (collisions), et saisir les observations d'animaux vivants, vient d'évoluer pour permettre de récolter de nouvelles données ! Vous pouvez désormais déclarer les dommages aux cultures, aux animaux d'élevage, bâtiments, etc., occasionnés par les espèces de la faune sauvage. Vous pouvez aussi joindre des photos.



Cette application, disponible sur Google Play Store ou Apple Store, est utilisable aussi bien par les chasseurs que par le grand public, donc n'hésitez pas à diffuser l'information autour de vous !



Sécurité, au petit et au grand gibier :

Comme pour chaque ouverture, il est important de rappeler.

6 règles d'or pour que chaque jour de chasse reste un bon souvenir*



Règle N°1 : Aucun tir n'est anodin.

A chaque fois que j'appuie sur la queue de détente, je suis conscient et responsable de ce qui peut se passer, de la trajectoire que suivront mes plombs ou ma balle. Je suis toujours soucieux de mon environnement : haies (pouvant dissimuler quelqu'un), maisons, routes, chemins...

On ne doit tirer qu'après avoir formellement identifié son gibier et s'être assuré que l'on pouvait le faire en toute sécurité vis à vis de son environnement.

Règle N°2 : Mon arme est chargée uniquement en action de chasse.

L'action de chasse ne débute pas en descendant de la voiture ou en quittant le rendez-vous mais seulement au moment où l'on est prêt à rencontrer le gibier (en chasse devant soi) ou après le signal de début de battue (en chasse collective).



Règle N°3 : Je décharge mon arme pour passer un obstacle et lorsque je rencontre d'autres personnes sur le terrain.

J'ouvre mon arme et enlève les cartouches à chaque fois que je dois franchir un obstacle ou lorsque je rencontre des chasseurs ou des non-chasseurs sur le terrain.

Pour rappel, dans le Rhône et la Métropole de Lyon, il est interdit de se déplacer avec une arme prête à tirer lors des battues au grand gibier.

Règle N°4 : Mon fusil n'est pas un bâton,

Un fusil fermé doit toujours avoir les canons dirigés vers le haut ou vers le sol. Il ne doit en aucun cas servir à «batter» une broussaille...

Simulation d'un tir dangereux



Règle N°5 : Une arme est considérée comme «sécurisée» que lorsqu'elle est ouverte et déchargée.

Je ne me sers donc jamais de la «sûreté» qui ne peut pas empêcher un départ intempestif d'un coup de feu.

De même, je ne mets jamais une arme chargée à la bretelle. Elle est simplement un élément de confort pour me rendre d'un poste à un autre ou pour rejoindre mon véhicule après l'action de chasse.

Règle N°6 : Je suis responsable de mon arme, durant l'acte de chasse, lors d'une rencontre sur le terrain avec un chasseur ou un non-chasseur, après la chasse et chez moi.

*Une plaquette complète de la collection «Le petit livre vert» a été éditée en 2012 sur la sécurité par la Fédération Nationale des Chasseurs. Des exemplaires sont toujours disponibles auprès de la FDCRML.

Permis de chasser

Les 10 sessions d'examen se complètent les unes après les autres. De nombreux candidats s'inscrivent depuis le début de l'année. Déjà presque plus de place disponible.

Le pourcentage de réussite est de l'ordre de 70 %.

Un grand merci à nos formateurs bénévoles qui œuvrent sans relâche à la formation des candidats. Cette équipe de bénévoles assure plus de 10 formations par an malgré une météo souvent capricieuse depuis ce début d'année.



Les formateurs bénévoles et l'inspecteur de l'OFB du permis de chasser.

Un nouveau centre de formation

L'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon du 13 avril 2024 a entériné la création d'un nouveau site de formations.

Il se situe sur la commune de Vauxrenard au nord du département. Le site actuel sur la commune de Beauvallon sera conservé.

En partenariat avec la Commune ce nouvel emplacement permettra dans un premier temps d'accueillir les installations du permis de chasser, et à terme de bénéficier d'une grande salle de réunion, d'accueillir du public et de créer un sentier pédagogique.



Plan d'accès & Contact

DANS L'1000
Chemin d'Epeyssolès
01540 Vonnas

Dans L'1000
Précision et sécurité du tir

S'entraîner autrement
dans la pratique du tir

www.dans-le-mille.com

INFORMATIONS

Durée de la séance
1H

Tarif
~~120 €~~ TTC **80 €**

Possibilité de plusieurs participants (maximum 8) sur une même réservation.
Ex: pour un groupe de 8 tireurs, 15€ /pers. pour 1h.

RÉSERVATION OBLIGATOIRE

Le Cyné'tir

Sur un écran de 8mx3m vous vous retrouvez plongé au cœur de la battue. La projection de scènes réelles de chasse vous permet de tirer avec votre carabine ou avec une carabine équipée d'un système laser, de visualiser vos tirs et ainsi de vous corriger et de progresser.

De nombreux autres films ou cibles sont également à votre disposition dans un esprit plus ludique ou simulant le tir du petit gibier.



NOUS CONTACTER :

Par téléphone : **04 74 50 85 65**

Par e-mail : **contact@dans-le-mille.com**

Associations spécialisées



Concours photos 2024

Association Rhodanienne des Chasseurs de Grand Gibier

Faune & Flore - Scène de chasse

- Concours gratuit - 2 catégories
- 4 photos max/personne
- Inscription:
1er juin - 31 décembre 2024

Règlement:



www.ancgg.org/ad69/actualites/concours/

✉ concours.photo.arcgg@gmail.com



Credit photos: S. Vallet

Concours photos de l'ARCGG

L'ARCGG organise un **concours photos** entre le **1^{er} juin et le 31 décembre 2024**. Pour participer rien de plus simple, il vous suffit d'envoyer vos photos associées à un court texte explicatif à l'adresse mail suivante : concours.photo.arcgg@gmail.com

Ce concours, gratuit et non limité aux adhérents de l'association, a pour objectif de montrer des images de la faune, de la flore, des paysages et des témoignages issus de la **Région Auvergne Rhône-Alpes** en faveur de la préservation des milieux et des espèces ou de la représentation de la biodiversité dans le respect de la vie sauvage.

Deux catégories ont été sélectionnées pour cette première édition :

- **Faune & Flore**
- **Scène de chasse**

Le règlement complet du concours est disponible en scannant le QR code de l'affiche avec votre smartphone ou au lien suivant : <https://www.ancgg.org/ad69/actualites/concours/>

Piégeurs

Messieurs les présidents de société de chasse, pensez à vos piégeurs, qui pendant la période de piégeage passent des heures et des kilomètres en voiture (bénévolement) pour améliorer la reproduction du petit gibier.

Quel bonheur de voir une compagnie de perdrix ou de faisans au mois de juin, ou voir courir un lièvre le matin

L'association des piégeurs du Rhône :

- Informe ses adhérents au fil de l'eau sur les modifications (elles sont nombreuses) préfectorale et ministérielle sur les ESOD.
- Protège ses adhérents par une assurance spécifique piégeage, assurance négociée par l'UNAPAF (union nationale des piégeurs agréés de France)

Lors de l'AG de l'association des piégeurs du RHONE une présentation, fonctionnement, et astuces de mise en place des pièges HINGIOL, BELISLE, BILLARD, sont donnés par nos spécialistes

Pour tous renseignements
Christian BOYER : Tél. : 07 87 00 20 95

Pensez à l'UNUCR

En cette période d'ouverture pensez à contacter l'UNUCR pour la recherche du grand gibier blessé.

Les coordonnées des conducteurs UNUCR actifs dans le Département figurent sur les cartes de chasse et les livrets de battues édités par la FDCRML.





CONVENTION CHASSEURS

Réglage des armes de chasse sur le pas de tir 50m

Durée : 1h

PRIX : 30€/h par personne.

3 Personnes maximum par heure.
La Séance peut être encadrée par un animateur.

HORAIRES et JOURS : Mardi et jeudi de 13h à 18h sur réservation

ADRESSE :
ZONE AEROPORTUAIRE LYON / BRON
69800 ST PRIEST
Accès entre BOTANIC ET IFLY

CONTACT : LUDOVIC
lumaxion38@gmail.com ou 06 77 11 53 22



Frivolités de sanglier (ou suites)



Recette de chasseurs.

- Commencer par les faire blanchir 1 à 2 minutes dans l'eau bouillante.
- Dans une sauteuse, faire revenir un bon morceau de beurre avec un peu d'huile d'olive puis jetez-y les suites, qu'au préalable vous aurez coupé en tranches pas trop épaisses et légèrement saupoudré de farine.
- Déglacez le jus de cuisson avec un trait de bon vinaigre ou éventuellement d'un trait de vin blanc, puis remettez les dans la poêle, hachez le persil et l'ail et ajoutez cette persillade dans la sauteuse, mélangez bien, donnez deux tours de moulin à poivre et laissez sur le feu encore 2 à 3 minutes en remuant bien.
- Saler légèrement, servez chaud et régalez-vous.
- La tradition voudrait que ce soit le chasseur qui a tué l'animal, qui prélève au plus vite les suites et les prépare avant de les remettre au cuisinier ou à la cuisinière.

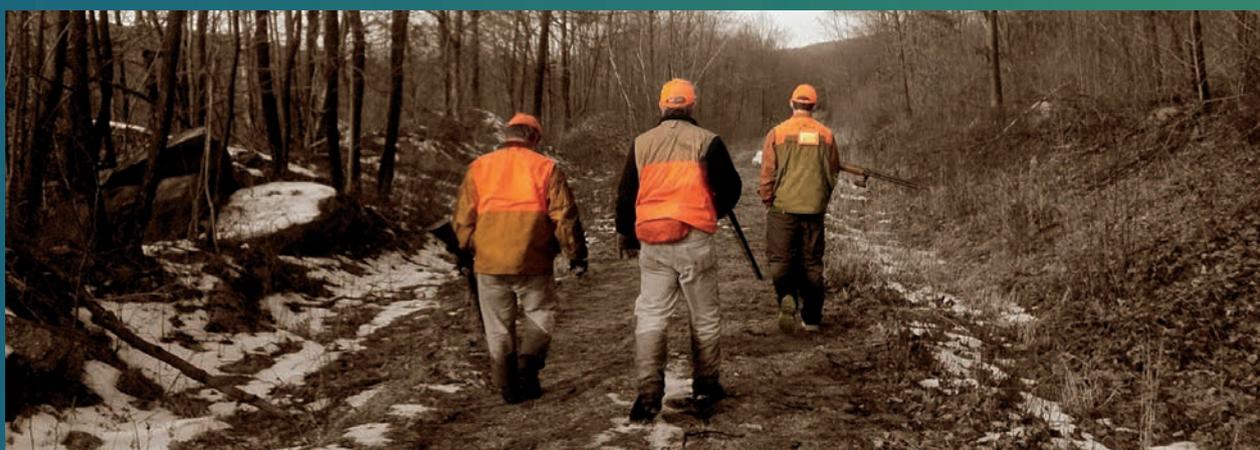
Heures légales Lever-Coucher soleil 2024-2025

HEURES LEGALES DU LEVER ET DU COUCHER DU SOLEIL A LYON - JUIN 2024 A FEVRIER 2025																												
	juin-24		juillet-24		août-24		septembre-24		octobre-24		novembre-24		décembre-24		janvier-25		février-25											
	Lever	Coucher	Lever	Coucher	Lever	Coucher	Lever	Coucher	Lever	Coucher	Lever	Coucher	Lever	Coucher	Lever	Coucher	Lever	Coucher										
1	S	5:53	21:23	L	5:55	21:34	J	6:24	21:09	D	7:02	20:18	M	7:39	19:20	V	7:21	17:27	D	8:01	16:58	M	8:21	17:07	S	8:01	17:46	1
2	D	5:53	21:24	M	5:55	21:33	V	6:25	21:08	L	7:03	20:16	M	7:40	19:18	S	7:22	17:25	L	8:02	16:57	J	8:21	17:08	D	8:00	17:48	2
3	L	5:52	21:24	M	5:56	21:33	S	6:26	21:06	M	7:04	20:14	J	7:42	19:16	D	7:24	17:24	M	8:03	16:57	V	8:21	17:09	L	7:59	17:49	3
4	M	5:52	21:25	J	5:57	21:33	D	6:28	21:05	M	7:06	20:12	V	7:43	19:14	L	7:25	17:22	M	8:04	16:57	S	8:21	17:10	M	7:57	17:51	4
5	M	5:52	21:26	V	5:57	21:32	L	6:29	21:03	J	7:07	20:11	S	7:44	19:13	M	7:26	17:21	J	8:06	16:56	D	8:21	17:11	M	7:56	17:52	5
6	J	5:51	21:27	S	5:58	21:32	M	6:30	21:02	V	7:08	20:09	D	7:45	19:11	M	7:28	17:20	V	8:07	16:56	L	8:21	17:12	J	7:55	17:54	6
7	V	5:51	21:27	D	5:59	21:32	M	6:31	21:01	S	7:09	20:07	L	7:47	19:09	J	7:29	17:18	S	8:08	16:56	M	8:20	17:13	V	7:53	17:55	7
8	S	5:51	21:28	L	5:59	21:31	J	6:32	20:59	D	7:10	20:05	M	7:48	19:07	V	7:31	17:17	D	8:09	16:56	M	8:20	17:14	S	7:52	17:56	8
9	D	5:50	21:29	M	6:00	21:31	V	6:34	20:58	L	7:12	20:03	M	7:49	19:05	S	7:32	17:16	L	8:09	16:56	J	8:20	17:15	D	7:51	17:58	9
10	L	5:50	21:29	M	6:01	21:30	S	6:35	20:56	M	7:13	20:01	J	7:51	19:03	D	7:34	17:15	M	8:10	16:56	V	8:19	17:16	L	7:49	17:59	10
11	M	5:50	21:30	J	6:02	21:29	D	6:36	20:55	M	7:14	19:59	V	7:52	19:01	L	7:35	17:13	M	8:11	16:56	S	8:19	17:17	M	7:48	18:01	11
12	M	5:50	21:30	V	6:03	21:29	L	6:37	20:53	J	7:15	19:57	S	7:53	19:00	M	7:36	17:12	J	8:12	16:56	D	8:18	17:19	M	7:46	18:02	12
13	J	5:50	21:31	S	6:04	21:28	M	6:38	20:51	V	7:17	19:55	D	7:55	18:58	M	7:38	17:11	V	8:13	16:56	L	8:18	17:20	J	7:45	18:04	13
14	V	5:50	21:31	D	6:05	21:27	M	6:40	20:50	S	7:18	19:53	L	7:56	18:56	J	7:39	17:10	S	8:14	16:56	M	8:17	17:21	V	7:43	18:05	14
15	S	5:50	21:32	L	6:06	21:27	J	6:41	20:48	D	7:19	19:51	M	7:57	18:54	V	7:40	17:09	D	8:15	16:56	M	8:17	17:22	S	7:42	18:07	15
16	D	5:50	21:32	M	6:07	21:26	V	6:42	20:46	L	7:20	19:49	M	7:59	18:52	S	7:42	17:08	L	8:15	16:57	J	8:16	17:24	D	7:40	18:08	16
17	L	5:50	21:33	M	6:08	21:25	S	6:43	20:45	M	7:22	19:47	J	8:00	18:51	D	7:43	17:07	M	8:16	16:57	V	8:16	17:25	L	7:38	18:10	17
18	M	5:50	21:33	J	6:09	21:24	D	6:45	20:43	M	7:23	19:45	V	8:01	18:49	L	7:45	17:06	M	8:17	16:57	S	8:15	17:26	M	7:37	18:11	18
19	M	5:50	21:33	V	6:10	21:23	L	6:46	20:41	J	7:24	19:43	S	8:03	18:47	M	7:46	17:05	J	8:17	16:58	D	8:14	17:28	M	7:35	18:13	19
20	J	5:50	21:33	S	6:11	21:22	M	6:47	20:40	V	7:25	19:41	D	8:04	18:46	M	7:47	17:04	V	8:18	16:58	L	8:13	17:29	J	7:34	18:14	20
21	V	5:50	21:34	D	6:12	21:22	M	6:48	20:38	S	7:26	19:40	L	8:05	18:44	J	7:49	17:04	S	8:18	16:59	M	8:13	17:30	V	7:32	18:15	21
22	S	5:51	21:34	L	6:13	21:21	J	6:50	20:36	D	7:28	19:38	M	8:07	18:42	V	7:50	17:03	D	8:19	16:59	M	8:12	17:32	S	7:30	18:17	22
23	D	5:51	21:34	M	6:14	21:20	V	6:51	20:34	L	7:29	19:36	M	8:08	18:41	S	7:51	17:02	L	8:19	17:00	J	8:11	17:33	D	7:29	18:18	23
24	L	5:51	21:34	M	6:15	21:18	S	6:52	20:33	M	7:30	19:34	J	8:10	18:39	D	7:53	17:01	M	8:19	17:00	V	8:10	17:35	L	7:27	18:20	24
25	M	5:52	21:34	J	6:16	21:17	D	6:53	20:31	M	7:31	19:32	V	8:11	18:37	L	7:54	17:01	M	8:20	17:01	S	8:09	17:36	M	7:25	18:21	25
26	M	5:52	21:34	V	6:17	21:16	L	6:54	20:29	J	7:33	19:30	S	8:12	18:36	M	7:55	17:00	J	8:20	17:02	D	8:08	17:37	M	7:23	18:23	26
27	J	5:53	21:34	S	6:18	21:15	M	6:56	20:27	V	7:34	19:28	D	7:14	17:34	M	7:56	16:59	V	8:20	17:02	L	8:07	17:39	J	7:22	18:24	27
28	V	5:53	21:34	D	6:19	21:14	M	6:57	20:25	S	7:35	19:26	L	7:15	17:33	J	7:58	16:59	S	8:21	17:03	M	8:06	17:40	V	7:20	18:25	28
29	S	5:54	21:34	L	6:20	21:13	J	6:58	20:24	D	7:37	19:24	M	7:17	17:31	V	7:59	16:58	D	8:21	17:04	M	8:05	17:42				29
30	D	5:54	21:34	M	6:22	21:11	V	6:59	20:22	L	7:38	19:22	M	7:18	17:29	S	8:00	16:58	L	8:21	17:05	J	8:04	17:43				30
31				M	6:23	21:10	S	7:01	20:20				J	7:19	17:28				M	8:21	17:06	V	8:02	17:45				31



COURTIER D'ASSURANCES PARTENAIRE DE
VOTRE FÉDÉRATION & DU MONDE DE LA CHASSE

Organisateur de chasses et battues, vous avez un rôle essentiel !
Avez-vous pensé à assurer votre Responsabilité Civile ?



Les accidents et les mises en causes, engageant votre responsabilité civile voire pénale, peuvent être lourds de conséquences :

- Collision entre gibier chassé et véhicule
- Erreur de placement par le chef de ligne
- Dégâts causés aux récoltes par le petit gibier ...



Des Garanties complètes

Responsabilité Civile : à partir de 200 €*
Extensions optionnelles :

Protection juridique : à partir de 55 €*
Responsabilité Civile vente de la venaison : 100 €

Responsabilité Civile vente de bracelets de prélèvement : 100 €

* Tranche : 01 à 25 membres

Découvrez l'assurance Responsabilité Civile
Groupement de chasse plus en détail sur :

terrassur.com



Nous contacter : Tél. 03 81 25 01 10 | Mail : terrassur@terrassur.fr

TERRASSUR COURTAGE Marque du Groupe Diot Siaci. Siège social : 5 bis boulevard Jean Jaurès - BP 1915 - 45009 Orléans Cedex 1, SAS - Capital : 50 000 € - RCS ORLEANS 882 756 141 N° TVA FR 43882756141. Société indirectement détenue à plus de 10% par Groupama Paris Val de Loire. Société qui effectue plus de 33% de son chiffre d'affaires annuel avec Groupama Paris Val de Loire - SIREN 382 285 260 RCS NANTERRE N° Orias : 20003176 - www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09 - France. Réclamations : reclamation@terrassur.com Terrassur courtage - Service réclamation - 11 RUE DU PROFESSEUR TREMOLIERES 25800 VALDAHON. Si vous restez en désaccord avec la réponse apportée, la Médiation de l'Assurance peut être saisie par courrier : TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09